Patrick Bruel devra verser 10.000 euros d'amende pour outrage et blessures sur des policiers

24/01/2014 à 11h21

Le chanteur avait été arrêté en voiture à un barrage de police, en marge d'une manifestation contre le mariage pour tous le 24 mars 2013. Enervé, il avait ensuite redémarré et heurté un policier.

Patrick Bruel a été condamné vendredi à 10.000 euros d'amende pour avoir injurié et blessé légèrement deux policiers en marge d'une manifestation l'an dernier à Neuilly-sur-Seine. Le chanteur était poursuivi pour "violences involontaires", mais le tribunal correctionnel de Nanterre a requalifié les faits en "blessures involontaires". L'acteur a également été reconnu coupable d'"outrages" sur les deux fonctionnaires de police. […]

Le parquet avait requis quatre mois de prison avec sursis et 4.000 euros d'amende à son encontre. A l'audience, le comédien avait reconnu s'être "énervé", mais avait démenti avoir voulu blesser un policier en faisant redémarrer son véhicule. "Il n'y avait rien de volontaire. Je n'aurais pas démarré la voiture avec deux policiers en face de moi. Je ne suis pas complètement cinglé", avait souligné Patrick Bruel. […]

TF1 News